



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E34825

VALABLE JUSQU'AU 13/10/2024

ÉDITÉ LE 16/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/04/1954
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 12/08/2008
40 001

Raison sociale : MANGEON SOC

24 BD CAMILLE DAGONNEAU
58640 VARENNES VAUZELLES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NEVERS 541880043

Téléphone : 03 86 61 03 57
Portable : 06 87 88 00 34

Fax :

Siret : 541 880 043 00032

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0000002

Site Internet : www.entreprise-mangeon.fr
E-mail : mangeon.sa@wanadoo.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 10272209504

Responsabilité légale :

AMESTONN ISABEL DIRECTRICE GENERALE / AMARO ISABEL DIRECTRICE
GENERALE / AMESTONN ROLAND PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 10272209504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 20

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	12/10/2023
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	12/10/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	12/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MACON
94, RUE DE LYON
71000 MACON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.